



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 27 MAR 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

Direction de la commande
publique
AB/CT/MT
2026-161

OBJET : Appel d'offres ouvert – Fourniture de végétaux pour la régie espaces verts de la ville de Soisy-sous-Montmorency
Marché n°M26014

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L1111-3 et 4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 3, L 2120-1, R 2121-1 à 4, R2121- 6 et 7, L2124-1 et 2, R2124-1et 2, R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences de prestataires extérieurs pour la fourniture de végétaux pour la régie espaces verts de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé, décomposé de cinq lots et définis comme suit :

- LOT 1 : Fourniture de chrysanthèmes et plantes diverse
- LOT 2 : Fourniture de bulbes, tubercules, rhizomes et griffes
- LOT 3 : Fourniture d'arbres et conifères
- LOT 4 : Fourniture de plantes acidophiles, rosiers, plantes grimpantes, topiaires et arbustes
- LOT 5 : Fourniture de vivaces et graminées
- LOT 6 : Fourniture de gazon cultivé
- LOT 7 : Fourniture de sapins

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 24/01/2026 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 27 février 2026 à 12h, 16 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

CONSIDERANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mars 2026.

DECIDE

Article 1 : De signer le marché « Fourniture de végétaux pour la régie espaces verts de la ville de Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Fourniture de chrysanthèmes et plantes diverses	JARDINS DE LA CHARMEUSE 78 chemin de Pontoise 95580 MERY SUR OISE	50 000 € HT
2	Fourniture de bulbes, tubercules, rhizomes et griffes	VER VER EXPORT Hasselaarsweg 30 1704 Dx HEERHUGOWAARD – Pays Bas	50 000 € HT
3	Fourniture d'arbres et conifères	PEPINIERES CHATELAIN 50 route de Roissy 95500 LE THILLAY	100 000 € HT
4	Fourniture de plantes acidophiles, rosiers, plantes grimpantes, topiaires et arbustes	JARDINS DE LA CHARMEUSE 78 chemin de Pontoise 95580 MERY SUR OISE	100 000 € HT
5	Fourniture de vivaces et graminées	PEPINIERES V CHOMBART 4 rue des Osiers 80400 HOMBLEUX	70 000 € HT
6	Fourniture de gazon cultivé	CEDPH SAS 22 rue Bouvelle 80700 BEUVRAIGNES	50 000 € HT
7	Fourniture de sapins	ABEIS DECOR 2 ferme de l'Etang 89116 SEPEAUX 80700 BEUVRAIGNES	50 000 € HT

Article 2 : Le présent marché est passé pour un an à compter de sa date de notification avis de réception postal du LRAR (faisant foi), renouvelable trois fois une année supplémentaire par reconduction tacite, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Accusé de réception en préfecture
095-21950988-20260326-M26014-1-CC
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

27 MARS 2026

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental.

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 MAR. 2026**

Mis en ligne/ou notifié le : **27 MAR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **27 MARS 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte

